

Assemblée générale

24 juin 2023 à Villers-lès-Nancy

Présidence de M. Albert Gemmrich

Présents ou représentés :

> **Présidents des clubs de ligue ou leurs mandataires régulièrement désignés**

Achen Etting Schmittviller 2008, ASI Avenir Football, AS Algrange, AS Altkirch, RS Amanvillers, ES Andelot Rimaucourt Bourdon, AS d'Asfeld, FC Val de l'Orne, US Avize Grauves, FC Bar-le-Duc, FC Bar-sur-Aube, F. Barsequanais, FC Bartenheim, US Bazeilles, US Behonne-Longeville, Bétheny FC, FC Soleil Bischheim, AC Blainville Damelevières, CS Blénod, FC Bogny/Meuse, CA Boulay, FC Prez Bourmont, US Briotine, Alliance Sportive Bitten Diemeringen, Cheminots S. Chalindrey, ASPTT Châlons, RC Champigneulle, ES Charleville, FC Porcien, US Chatel St Germain, FC Chaumont, St Chevillon, Stadium Racing Colmar, FC Dahlenheim, RC Dannemarie, ES Avières Darnieulles, FC Dombasle/Meurthe, Qui Vive Douzy, SC Drulingen, FC Drusenheim, ALFC Duttlenheim, FC Eckbolsheim, US Eclaron, RC Epernay Champagne, SA Epinal, AS Erstein, ES Fagnières, US Fismes Ardre Vesle, US Forbach, FC Geispolsheim, AS Girancourt Dommartin CH., ES Golbey, FC Hadol Dounoux, FC Hagenthal-Wentzwiller, FCSR Haguenau, GS Haroué Benney, FC Hegenheim, ES Heillecourt, AS Hochfelden, AS Hoerd, SSEP Hombourg Haut, AS Hunsbach, AS Illzach Modenheim, AS Ingwiller, Jarville J. Section F, FC Pays Rhénan, ASL Koetzingue, RCS Chapelains, AF Laxou Sapinière, AS Lay St Christophe Bouxières, USA Le Chesne, AS Ludres, FC Lunéville, ES Marange Silvange, SC Marly, Alliance Sud-Ouest F Aube, FC Metz, ES Messine, APM Metz FC, RS Magny, UL Plantières Metz, Metz ESAP, ES Molsheim Ernolsheim, US Montier en Der, AS Montigny-lès-Metz, Mulhouse Foot Réunis, US Azzurri Mulhouse, AS Nancy Lorraine, GS Neuves-Maisons, FC Niederhergheim, FC Nogentais, US Nousseviller, USC Nouvion/Meuse, FC Oberhergheim, FC Obermodern, US Oberschaeffolsheim, AS Ohlungen, FC Bassin Piennois, ES Prauthoy Vaux, US Preuschoff, AS Prix-les-Mézières, FC Pulnoy, AS Raedersheim, US Raon l'Etape, AS Réding, Esp. Rémoise C et S., Stade de Reims, Reims Métropole Futsal, FCF La Neuville Jamin, ASP Tournes Renwez Mazures Arreux Montcornet, SP Rethel, US Revin, OM Rosières, FC St Geomais, AS Sarrey Montigny le Roi, US Scherwiller, SC Schiltigheim, FC 1920 Schweighouse/Moder, CS Sedan Ardennes, FC Seichamps, FC St Etienne Seltz, SC Sezannais, FC Liart/Signy L'Abbaye, E. Sorcy Void Vacon, FC Métropole Troyenne, S Marnaval St Dizier, AS St Julien-lès-Metz, FC St Julien, Essor du Melda, St Max Essey FC, St Memmie O., FC St Meziery, JS Vaudoise, FC Strasbourg Alsace, FC Kronenbourg Strasbourg, FCO Strasbourg Koenigshoffen, AS Neudorf 1925, AS Menora Strasbourg, AS Musau Strasbourg, AS Sundhoffen, AS de Taissy, ES Thaonnaise, US Thionville Lusitanos, FC Tinquieux Champagne, ES Troyes Aube Champagne, E. Municipaux Troyes, USAG Uckange, AS Vagney, USI de la Blaise, FC Vendenheim, FC la Côte des Blancs, CS Veymerange, COS Villers-lès-Nancy, CA Villers Semeuse, ES Villerupt Thil, FC Vitry, US Wittenheim, FC Woippy, FC de Yutz, SS Zillisheim.

> **Districts**

Alsace : Mme Delphine Bahloul, MM. Michel Aucourt, Saad Boulazib, Michel Dallet, Marc Haenel, Guy Hebding, François Marcadé, Jean-Pierre Schmittheisler, Bernard Tournegros, Patrice Zindy.

Ardennes : MM. Guy André, Christian Baudier.

Aube : MM. Philippe Paulet, Aurélien Prieur, Rodolphe Vigreux.

Haute-Marne : Mme Catherine Baes, MM. Patrick Leiritz, Romain Chef.

Marne : MM. René Molle, Alain Lecuyer, Guy Marcy.

Meurthe-et-Moselle : Mmes Nathalie Gérard, Laurence Gounot, Noëlle Sontot, MM. Maurice Biancalani, Vito Di Benedetto, Yann Leroy,

Meuse : MM. Daniel Fay, Francis Liger.

Moselle : MM. Roberto Della Mea, Michel Gotté, Patrice Kihl, Hervé Koenig, Christian Lacour, Roger Lagrange, Vincent Merulla, Edmond Michalski, Dominique Paul, Anthony Sartori, Christophe Sollner, Pierre Taesch, Henri Vigneron, Michel Wirig.

Vosges : Mme Pascale Lapôtre, MM. Pierre Beretta, Bruno Herbst.

Le nombre cumulé des voix des délégués ayant émargé pour participer à cette assemblée générale représente 57,77 % de la totalité des voix possibles. L'assemblée peut valablement délibérer.

Allocution de bienvenue de M. François Werner, vice-président de la Région du Grand Est et maire de Villers-lès-Nancy

M. Werner accueille à nouveau, avec plaisir, la tenue de l'assemblée générale de la ligue du Grand Est de Football à Villers-lès-Nancy, commune qui est terre de football et qui compte des dirigeants bénévoles exemplaires.

Il souhaite la bienvenue au président de la FFF nouvellement élu ainsi qu'à Monsieur le président du CROS. Il tient à souligner l'importance de l'engagement sans faille de tous les dirigeants du Grand Est présents ce matin, sans oublier tous les bénévoles qui les assistent au quotidien. Il termine en souhaitant à tous de fructueux travaux.

Ouverture de l'assemblée générale par M. Albert Gemmrich, président

Le président Albert Gemmrich dit le plaisir qu'il a de clôturer la saison 2022-2023 en présence des personnalités, des délégués des districts et des clubs qu'il salue.

Les finales des coupes du Grand Est se sont déroulées lors des deux dernières semaines à Raon l'Étape et à Blénod. Des finales ont été organisées pour les U15 et U17 pour la première fois et ces moments particuliers laisseront à ces jeunes footballeurs des souvenirs inoubliables.

Les documents qui vont être présentés lors de l'assemblée de ce matin ont fait l'objet de travaux minutieux, en étroite collaboration avec les clubs et les districts, en tenant compte des divers avis et propositions recueillis. Ils sont le fruit d'échanges constructifs pour trouver des solutions concrètes aux problèmes rencontrés. Ces travaux visent à faire avancer le football dans notre région.

Il remercie le président de la FFF, M. Philippe Diallo, pour sa présence et sa fidélité au Grand Est.

Le football est en bonne santé dans notre région. Les licenciés ont retrouvé massivement le chemin des clubs. L'offre de pratique continue sa mutation en proximité. Les formations fonctionnent normalement.

La ligue poursuit son travail au service du football.

Au cours de la saison écoulée, la ligue a encore développé ses actions en faveur des bénévoles qui font vivre le football et sans qui aucune association ne pourrait exister.

Aussi, en ouverture de cette assemblée, un bénévole est mis à l'honneur. Il reçoit une médaille de la fédération, en présence de son président ; il s'agit de M. Rémi Wagner, un grand serviteur du football, licencié depuis 1966 au club de Liverdun au sein duquel il a tout fait, ou presque (joueur, dirigeant, éducateur, arbitre puis président). Il est aussi membre du district de Meurthe-et-Moselle et de la ligue du Grand Est.

Intervention de M. Philippe Diallo, président de la FFF

M. Philippe Diallo, nouvellement élu à la présidence de la FFF, salue les personnalités présentes et les membres de l'assemblée.

Il revient sur la crise de gouvernance que l'institution du football a traversée (qui est désormais achevée) mais qui ne lui a pas semblé être une crise systémique car les chiffres prouvent que l'activité footballistique reste généralement attractive. Les tumultes de sa gouvernance n'ont pas atteint profondément le football.

La FFF a maintenant une gouvernance conforme à ses statuts. Son président a une légitimité juridique et une légitimité politique du fait des 91 % que l'assemblée fédérale lui a accordée. Ce score donne la force de pouvoir mener un certain nombre de réformes car la fédération doit s'adapter à la situation et à la société dans lesquelles elle évolue.

Des réformes ont été engagées : féminisation, plan de développement sur le football féminin, une équipe de France « rénovée », une réforme de l'arbitrage importante et concernant l'arbitrage amateur, un gros travail à effectuer en termes de fidélisation.

Enfin, en juin dernier, la réforme des statuts fédéraux a été votée pour être en conformité avec la loi de mars 2022. Ainsi, dès 2024, ces statuts s'appliqueront et, lors des prochaines élections à la FFF, en décembre 2024, un nouveau mode de gouvernance verra le jour avec un comité exécutif élargi à 28 membres ainsi qu'une parité en son sein.

Pour les 18 mois restant du mandat en cours, ce sera sportivement intense avec l'Euro espoirs en Roumanie, avec la coupe du monde des féminines mi-juillet et, en 2024, l'Euro masculin en Allemagne avec l'idée de décrocher ce titre qui nous a fui en 2016.

En juillet 2024, les sélections féminine et masculine pour les JO : ce rendez-vous ne doit pas être raté et il faudra pouvoir aligner les meilleures formations possibles pour décrocher une médaille. Ces JO vont marquer une étape très importante pour le sport en France et il est normal que le football y tienne pleinement sa place.

En parallèle, à venir des dossiers très importants :

. La gestion de Stade de France dont la concession arrive à terme. C'est un élément déterminant pour l'équipe de France car il va engager, pour les années à venir, la façon dont nous allons tirer les meilleurs bénéfices, bénéfices qui sont ensuite redistribués à l'ensemble du football amateur.

. Le renégociation du contrat avec Nike, qui est un contrat très important, structurant pour la fédération et donc pour l'ensemble de la pyramide du football.

. La FFF vit, pour l'essentiel de ses ressources, de recettes commerciales qui proviennent essentiellement de « l'équipe de France A » masculine. Une discussion importante est menée pour un accord avec les joueurs pour sécuriser l'avenir. L'argent disponible doit pouvoir profiter jusqu'à la base et, à cette fin, il convient de réfléchir aux mesures à mettre en œuvre.

Avant de conclure, M. Diallo aborde le « dossier alsacien » pour lequel il était déjà venu il y a un an.

Il rappelle que le Président de la République, dans un courrier, avait initialement signifié qu'il souhaitait faciliter la création de « ligues d'Alsace ».

Le district d'Alsace et des élus alsaciens portaient cette volonté d'une création d'une ligue d'Alsace.

La ministre s'est saisie de ce dossier et a organisé une réunion commune en octobre 2022.

Il y a un an, un certain nombre de divergences sont apparues sur l'avenir de ce projet.

Un certain nombre de réunions ont eu lieu pour construire un avenir positif pour tous.

Tout récemment, la ministre a provoqué une réunion pour faire le point sur l'ensemble des concertations.

D'ici à la fin de l'année, l'assemblée générale du district d'Alsace devra se prononcer sur ce projet. La ligue du Grand Est devra confirmer, ou pas, l'évolution souhaitée. Si ces deux votes sont conformes, la question de principe de création d'une ligue d'Alsace sera soumise à l'assemblée fédérale. Si l'assemblée fédérale suivait le district, suivrait alors le vote de l'assemblée du Grand Est, puis, s'ouvrirait une période d'une année durant laquelle serait créé un comité de suivi des opérations de séparation entre la ligue du Grand Est et le district d'Alsace.

Quel que soit le projet porté, chacun doit avoir conscience des difficultés qui seront rencontrées (institutionnelles, sportives, ressources humaines, financières..), raison pour laquelle il souhaite que la fédération accompagne les acteurs locaux pour identifier les difficultés, pour un dispositif le plus clair et le plus harmonieux possible.

Si le projet aboutit, les statuts de la fédération prévoient la création d'un « comité régional d'organisation » qui sera l'unique interlocuteur des pouvoirs publics. Il appartiendra aux acteurs locaux de réfléchir à la composition de ce comité de coordination et à ses compétences.

Le chantier est important, des volontés sont exprimées. Le président de la FFF se doit de s'assurer que le chemin qu'il a ouvert se fasse de manière harmonieuse et démocratique, dans le respect des votes du district d'Alsace et des votes du Grand Est. Ils seront transmis à l'assemblée fédérale pour qu'elle confirme les volontés qui auront été exprimées.

L'exemple alsacien ne doit pas servir d'exemple à d'autres régions françaises. A ce sujet, un engagement des pouvoirs publics a été demandé. Il existe en Alsace une loi spécifique qui n'existe nulle part ailleurs en France et le processus enclenché ne nécessite pas l'intervention de la ministre après l'assemblée fédérale. Le vote de l'assemblée fédérale sera le vote définitif.

Dans toutes les autres régions françaises, après vote de l'assemblée fédérale, il appartiendrait à la ministre de valider et, sur le plan politique, elle n'a pas cette volonté.

Si le projet porté par le district d'Alsace voyait le jour, les intérêts des deux anciennes ligues qui forment aujourd'hui la ligue du Grand Est devront être protégés car ceux qui resteraient ne doivent pas être pénalisés par cette séparation.

M. Diallo souhaitait ce matin présenter le caractère unique du projet, les difficultés qu'il soulève, la nécessité d'être particulièrement innovants pour pouvoir le mener à terme, mais aussi la chance qu'il peut offrir à chacun de partager son opinion par un vote de manière transparente et démocratique, et il appartiendra à la FFF de le respecter. »

Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la ligue du Grand Est du 14 janvier 2023

Le procès-verbal de l'assemblée générale, tel que publié sur le site de la LGEF et joint aux convocations, est approuvé à la majorité des suffrages exprimés (93 %).

Réforme des compétitions seniors présentée par Gérard Seitz, vice-président de la LGEF

La réforme des compétitions de la FFF impose un seul accédant en N3 durant les deux saisons à venir et il faudra départager les équipes. En 2025-26, il y aura deux accédants et donc deux groupes de R1 dans le Grand Est. Ce nouveau projet de réforme des compétitions a été présenté tout récemment en visioconférence.

Modification réglementaire proposée

Montée de R1 en N3 pour les 2 prochaines saisons (1 seul accédant) : matchs de barrages joués entre les 3 premiers de chaque groupe (formule définie par la FFF et identique dans toutes les ligues).

Présentation de la pyramide 2023-2024

R1 : 3 groupes de 14

R2 : 7 groupes de 12

R3 : 14 groupes de 12

A niveau du N3, à l'issue de la saison 2023-2024, il y aura 37 descentes sur 11 groupes et 1 montée de R1 par ligue.

A l'issue de la saison 2024-2025, il y aura 41 descentes sur 10 groupes et 1 montée de R1 par ligue.

A l'issue de la saison 2025-2026, il y aura 25 descentes sur les 8 groupes et 2 montées par ligue.

Nous ne sommes pas la seule ligue à devoir nous adapter.

Il est proposé de lisser les impacts de la réforme fédérale sur deux saisons pour atténuer les descentes.

A partir de la saison 2025-2026, la saison cible, la R1 comptera 2 groupes de 14, la R2 : 7 groupes de 12 et la R3 avec 14 groupes de 12.

Différents membres de l'assemblée demandent la parole concernant les votes qui sont proposés, relatifs à la réforme des compétitions sur le long terme. Celle-ci pose question du fait d'incertitudes liées au possible retrait des équipes alsaciennes, du fait de la possible création d'une ligue d'Alsace.

Divers échanges suivent.

Il est précisé que les processus démocratiques se mettront en place, que les règlements des compétitions évolueront en fonction des décisions qui auront été adoptées et que l'organisation des futures compétitions, en cas de scission avec l'Alsace, n'en est qu'au stade de la réflexion.

L'assemblée passe ensuite au vote des modalités d'accèsion au championnat National 3 (formule des matchs de barrages) qui sont approuvées à 65 % des voix exprimées.

Ces modalités d'accèsion étant approuvées, l'assemblée accède à la proposition qui lui est faite de prendre le temps de la réflexion concernant l'organisation des compétitions les saisons suivantes.

Réforme des compétitions féminines par Agathe Lacombe, président de la commission de féminisation

Après concertation avec les clubs, la modification des compétitions féminines présentée s'inscrit dans la lignée de la réforme fédérale des championnats nationaux.

Une 3^e division nationale a été créée pour mieux équilibrer les championnats D1 et D2.

Dès la rentrée, il y aura une seule D1 et une seule D 2 de 12 équipes. Les 6 équipes terminant aux 6 dernières places des 2 poules descendent en D3 ; 1 accèsion de 1 équipe de R1 par ligue.

L'objectif est d'adapter les championnats régionaux à l'arrivée de la D3 et de rehausser le niveau des compétitions.

Le schéma de la réorganisation des compétitions de la saison 23-24 vers la saison 24-25 est présenté aux clubs dans le détail (fin de saison 2023-2024 : 5 descentes par groupe pour créer un groupe unique qui durera une saison (2024-2025).

Le règlement saison 2023-2024 reste le même.

Ces propositions sont adoptées à 54 % des voix exprimées.

Réforme des compétitions régionales des jeunes par Maxime Rinié, directeur des compétitions

Le schéma originel d'organisation des compétitions de jeunes, qui devait concerner 296 équipes, concerne aujourd'hui 383 équipes et nous nous sommes toujours adaptés aux diverses fluctuations.

Certaines incohérences réglementaires ont été constatées au fil du temps que seule la pratique pouvait mettre au jour.

En juin 2022, un groupe de travail composé d'élus, de membres des districts, de commissions et de clubs, s'est réuni et propose les mesures qui suivent.

En janvier dernier, le passage à 2 poules de R1 (date d'effet saison 2023-2024) a été approuvé.

Le schéma présenté est la base sur laquelle s'appuiera la saison de transition qui semble cohérente et répondre à tous problèmes rencontrés.

Malgré les incertitudes politiques qui planent, le mécanisme présenté est semble-t'il meilleur pour les jeunes avec plus d'accèsions des districts vers la ligue.

Un membre de l'assemblée demande, pour faciliter l'organisation champardennaise, l'intégration de 12 équipes champardennaises au lieu de 10 en U14, U16 et U 18 pour la saison 2023-2024. Ce point, qui ne devrait pas poser de problème, fera l'objet d'un examen par la commission en charge des compétitions.

Concernant l'article 6 – calendrier- terrain, il poursuit : « Dans le cas où il y aurait recours à une installation nocturne pour jouer ou terminer une rencontre, ladite installation a été classée par la FFF ou validée par la CRTIS. » et précise que dans le cadre de la loi sur le sport, les rencontres doivent se jouer sur des installations classées, la mention « validée par la CRTIS » n'a donc pas lieu d'être, cette dernière ne validant que des classements par délégation de la CFTIS.

Cette modification de libraiie sera prise en compte.

La proposition de réforme des compétitions de jeunes, telle que présentée, est adoptée à 87 % des voix exprimées.

Modification du statut régional de l'arbitrage par Joël Muller, président délégué

Un droit de mutation a été voté lors de la dernière assemblée générale, ce droit de mutation ayant pour but de récompenser le club formateur d'un arbitre.

Concrètement, cette mesure s'avère parfois difficile à appliquer. Les modifications présentées visent à en faciliter son application. Ainsi, il sera tenu compte uniquement du dernier club quitté qui :

- s'il est le club formateur : percevra les 300 €
- s'il n'est pas le club formateur : devra fidéliser son arbitre pendant 5 saisons pour être récompensé.

Cette modification réglementaire est adoptée à 93 % des voix exprimées.

Point d'information par M. Ali Djedid, membre du comité directeur

La LGEF travaille à consolider et pérenniser de la structure de l'arbitrage : rôles et responsabilités de nos cadres techniques ; renforcement de l'équipe avec une assistante administrative.

Plan de développement de l'arbitrage LGEF avec un financement (LFA – FFF) qui permet de redynamiser le secteur de l'arbitrage et les services aux clubs.

Nous comptons 2 800 arbitres dans le Grand Est (10 à 12 % du nombre d'arbitres au niveau national).

Plan de développement de l'arbitrage - Objectif de développement d'axes majeurs :

Valorisation de la fonction et protection de l'image de l'arbitre

Fidélisation des arbitres

Le recrutement

Adaptation des statuts aux besoins des clubs

Les service aux clubs - Mise en avant des clubs à travers :

Le label club avec intégration des référents

Les clubs formateurs d'arbitres

Travail en collaboration avec les clubs sur l'accueil des arbitres dans le club

L'intervention des services civiques pour sensibiliser à l'arbitrage : on dénombre 130 interventions sur la saison écoulée dans les clubs et dans toutes les catégories.

Nous pouvons nous féliciter d'avoir structuré ces domaines et de mettre en place une logique de recrutement et de fidélisation cohérente.

Budget prévisionnel 2023-2024

En préambule, la parole est donnée à M. Christophe Sollner pour préciser combien les dirigeants de la ligue sont conscients des problèmes financiers rencontrés par les clubs. Il rappelle la nécessité de partager les ressources pour que chacun y trouve son compte. La ligue optimise ses dépenses dans tous les domaines pour solliciter les clubs le moins possible.

Il retrace l'historique de la ligue depuis la fusion, explique à l'assemblée que les dirigeants de la 4^e ligue de France qu'est la ligue du Grand Est (la seule à avoir fusionné à trois ligues) ont des responsabilités importantes tant au niveau de la fédération que des clubs.

Lors de la fusion, le tout premier statut financier a été aligné sur les tarifs les plus bas des trois territoires qui avaient fusionné. Depuis, ce statut financier, certes très favorable pour les clubs, perdure mais il engendre un équilibre financier délicat.

Christophe Sollner présente et détaille ensuite l'évolution des postes de dépenses sans omettre d'évoquer l'inflation galopante que nous subissons. Désormais et chaque année, en fonction de l'inflation qui sera constatée, l'augmentation éventuelle du statut fera l'objet d'échanges avec les clubs. Pour terminer, l'engagement est partagé entre la ligue et les districts, ces derniers maintenant leur statut financier.

Budget prévisionnel 2023-2024 par Olivier Turbé, trésorier général

Le statut financier subit une augmentation pour construire l'avenir avec, pour objectif, un équilibre financier. Le trésorier général contrôle les dépenses engagées périodiquement et rigoureusement, en lien avec le directeur général.

Le trésorier général présente les différents postes de dépenses et de produits à l'assemblée en précisant que la ligue participe et accompagne financièrement, directement ou indirectement, les clubs et les districts.

Pour terminer, il détaille et commente les charges et produits.

L'assemblée passe au vote ; le budget présenté est approuvé à 66 % des voix exprimées.

Le président Albert Gemmrich clôture cette assemblée en remerciant les délégués présents de s'être déplacés pour assister aux travaux de cette matinée, les salariés pour leur participation à l'organisation et dit son plaisir d'avoir pu retrouver les dirigeants en présentiel.

Sylvie Thevenin,
Assistante de direction